

● (1640)

Une voix: Il ne pouvait pas vous écouter bien longtemps.

M. Yewchuk: J'aimerais citer un extrait de ce même bulletin:

La partie budget de fonctionnement de toutes les subventions du Conseil de recherches médicales sera réduite de 3 p. 100 pour 1976-1977... La partie budget de fonctionnement de tous les fonds octroyés aux groupes du Conseil de recherches médicales pour 1976-1977 subira une réduction semblable...

A son grand regret, le Conseil a dû remettre à plus tard le nouveau programme de bourses de recherche d'un an accordées aux professeurs annoncé dans son bulletin d'avril 1975.

Je pense qu'en language clair «remis à plus tard» signifie tout simplement «réduit».

L'allocation pour les symposiums sera maintenue au montant déjà prévu pour 1976-1977.

Là il n'y aura pas de changement. Il y en a un autre:

... les subventions générales de recherche accordées aux doyens des facultés de médecine, d'art dentaire et de pharmacie seront maintenues pour l'année à venir, mais elles seront réduites aux deux-tiers de la somme prévue pour 1975-1976... Aucune disposition n'a été prise pour augmenter le nombre de groupes du Conseil de recherches médicales. Les subventions pour les programmes, annoncées en avril 1975, seront plus modestes que prévu.

Enfin, en ce qui concerne les bourses...

Le président suppléant (M. Boulanger): A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député, mais le temps qui lui était imparti est écoulé.

M. Francis: Monsieur le président, j'aimerais répondre à certains points soulevés au début du débat par le député de Grenville-Carleton—qui est absent pour le moment, et je le regrette—and par le député de Winnipeg-Nord-Centre.

M. Paproski: Walter va revenir tout de suite. Vous pouvez vous occuper d'abord de Stanley.

M. Francis: Chaque fois qu'un débat de ce genre commence, quelqu'un fait presque automatiquement allusion au bon vieux temps. On prétend qu'à l'époque du comité des subsides, le Parlement faisait de grandes choses, des choses merveilleuses, et que la Chambre a en quelque sorte régressé pour n'être plus qu'une institution sans aucun contrôle sur les prévisions budgétaires.

Une voix: C'est exact.

M. Francis: J'étais déjà député à l'époque où le Parlement faisait, soi-disant, de si grandes choses—tout comme vous, monsieur le président, si je ne m'abuse—and je me rappelle ce qui s'est produit au cours de la législation de 1963-1965, dont je faisais partie. Il est vrai qu'à l'époque, c'était le comité des subsides et le comité plénier qui étaient chargés d'étudier les prévisions de dépenses, et les députés qui siégeaient de l'autre côté se trouvaient à un moment donné face à face avec leur conscience. Je sais que ce fut notamment le cas du député de Winnipeg-Nord-Centre. Il ne s'agissait pas d'un examen des prévisions budgétaires, mais d'un exercice d'obstruction, et je me rappelle très bien avoir passé plus d'une vingtaine de jours à l'étude d'un tout petit poste du budget supplémentaire concernant

Crédits provisoires

un seul ministère. Il a d'ailleurs fini par être adopté sans que l'on apporte le moindre changement au montant du crédit prévu, et c'est cela que l'on décrit comme la grande procédure démocratique de la Chambre des communes de l'époque.

Des voix: Bravo!

M. Francis: Tous les députés ont compris que cette façon de procéder dégrade le Parlement, qu'elle ne correspond pas à ce qu'en ont dit ses promoteurs de l'autre côté de la Chambre. Les députés ont compris que ceux qui nous ont délégués ici nous ont donné un travail à accomplir, et non une comédie à jouer, comme celle qui vient de se dérouler en comité plénier. Le député de Winnipeg-Nord-Centre a cherché à parler avec justice et impartialité. Les changements réalisés en 1968 ont marqué, selon lui, des progrès sur certains plans et des reculs sur d'autres. Il n'a pas cherché à nier qu'il en soit résulté des améliorations, comme, à mon avis, le renforcement du système des comités. La présente législature n'est pas la première à avoir cherché des méthodes plus rationnelles et plus honnêtes pour discuter les budgets. Le parlement britannique s'est attaqué lui aussi à ce problème, mais les solutions qu'il a retenues sont encore moins heureuses que les nôtres.

Des voix: Bravo!

M. Francis: Au sujet des gains, le député de Winnipeg-Nord-Centre aurait dû citer quelques autres avantages, car très certainement il y en a eu. Il y a eu par exemple, non pas immédiatement mais par la suite, comme l'a dit le député de Grenville-Carleton, la mise à la disposition de la Chambre des communes de moyens de recherche. L'accès en a été donné à chacun des partis, et ce sont leurs membres qui décident de l'usage qu'il en font. S'ils les utilisent à bon escient, il revalorisent la Chambre; sinon, la Chambre ne fait pas son travail.

Pour le député de Grenville-Carleton, la solution consiste à donner toujours plus d'argent. J'ai voulu connaître le montant qui conviendrait. Sa réponse, c'est toujours plus, comme disaient le vieux Samuel Gompers et l'American Federation of Labour. Il ne quantifie pas ses besoins, il n'apporte pas de règles de calcul: il en faut plus, voilà ce qu'il dit. D'un côté il demande qu'on réduise les dépenses, et de l'autre, il voudrait obtenir des moyens de recherche plus importants. En toute justice, nous devrons finir par admettre les buts et objectifs des représentants des partis élus à la Chambre et examiner la manière dont ils proposent de résoudre le problème.

M. Paproski: N'oubliez pas, vous pouvez vous retrouver dans l'opposition un jour.

M. Francis: Assurément. J'espère voir plus d'un changement de gouvernement avant de disparaître. J'espère pouvoir survivre aussi longtemps que mon collègue le député de Winnipeg-Nord-Centre, ce qui serait sûrement pas mal long.

M. Paproski: Vous serez dans l'opposition en 1978.